



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2012



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10 avril 2012, s'est rassemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Claude CANO à Alain CACALY – Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Andrée LIGONNET – Jean-Paul MOREL à David CICALA – Isella DE MARCO à Sophie BAUDOUIN – Rahma KHADRAOUI à Christophe CASADEI – Fabienne ALPHONSINE à Thierry VACHON – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Nicole MAUCLAIR – Grégory COIN à Brigitte PIGEYRE – Véronique SORIANO à Grégory ESTREMS – Isabelle BALLETT à Stéphane JEANNET

Absents : Bénédicte KREBS – Franck FERRANTE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné

**DELIB 2012.04.16 12**

**OBJET : Tarification des animations pédagogiques au château**

Monsieur Christophe CASADEI, Adjoint délégué à la culture et au patrimoine historique informe les membres du Conseil Municipal qu'EXCALIBUR ne propose plus d'ateliers pédagogiques au château.

Il a été nécessaire d'examiner avec un autre prestataire les possibilités de proposer des ateliers pédagogiques aux scolaires, fortement appréciés.

Les nouveaux prestataires (Les Portes de l'histoire à Bourgoin Jallieu et la Compagnie Ombra i Llum à Anneryon) proposent une prestation appliquant un tarif de 150€ la journée quel que soit le nombre d'ateliers qu'ils effectuent dans la journée.

L'école quant à elle paye actuellement le prix de 180€ l'atelier s'il n'y a qu'une classe, ou 220 € l'atelier s'il y a deux classes

Afin d'inciter les écoles à venir à la journée et à effectuer un second atelier nous souhaiterions mettre en place un tarif dégressif :

- Le tarif de 180 € (1 classe) et 220 € (2 classes) pour un premier atelier serait maintenu
- à partir du second atelier (différent du premier et effectué par le même prestataire) le prix serait de 40€ pour une classe et 60 € pour deux classes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la tarification suivante :**
  - **180 € (1 classe) et 220 € (2 classes) pour un premier atelier**
  - **40€ pour une classe et 60 € pour deux classes à partir du second atelier (différent du premier et effectué par le même prestataire)**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 17 avril 2012.  
Publication le 17 avril 2012.

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.